LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le financement participatif est un mécanisme de financement qui permet de récolter des fonds (ces fonds sont généralement de taille modeste) via un site internet pour financer un projet. Deux parties sont en présence : un épargnant qui cherche à investir une somme d'argent dans un projet qui ne possède pas suffisamment de fonds propres. Le lieu de la rencontre est la plateforme de financement participatif. Il existe plusieurs modalités de financement participatif : le don, le prêt et l'investissement en capital. La popularité du financement participatif tient beaucoup à sa simplicité. En ce qui concerne la réglementation, elle est assez récente. Il existe aujourd'hui un statut spécifique pour ces plateformes de financement participatifs qui leur permet d'exercer leurs activités de financement sans exigence de minima.

De quels projets s'agit-il en général ? A l'origine, le financement participatif permet de financer des projets culturels comme des films ou des albums de musique, mais il comprend aujourd'hui un ensemble de services beaucoup plus larges. A tel point que les plateformes sont aujourd'hui des relais de financement pour financer des projets qui ne rentrent pas dans le cadre traditionnel des activités bancaires. Parmi ces dernières, on compte des projets qui permettent de financer la transition énergétique ou qui proposent des prêts étudiants.

Le financement participatif comprend aussi bien un projet associatif mené pour la construction d'un centre d'accueil, par exemple, que d'un projet personnel (un individu fait appel à des financements pour réaliser un tour du monde) ou d'un accès aux soins pour une opération très couteuse. Le fonctionnement participatif peut offrir une récompense à ceux qui l'ont soutenu. Ainsi, un musicien qui a besoin d'acheter un instrument de musique va envoyer son album de musique à ses contributeurs. L'individu qui a fait appel au financement participatif peut aussi offrir des récompenses sous forme de cadeaux. Il peut enfin s'agir d'investissements, dans ce cas, les individus investissent dans des parts de l'entreprise et le contributeur devient ainsi actionnaire. Il peut enfin s'agir de prêts qui sont remboursés avec intérêt ou non dans un certain délai (les prêteurs peuvent investir au maximum 2 000 euros par projet pour les prêts rémunérés et 5 000 euros pour les prêts sans intérêts).

Mais les projets de financement participatifs peuvent aussi concerner des productions communautaires ou des projets de microcrédits qui facilitent l'essor d'une activité dans un pays en développement.